

Vent nouveau au Comité

Les délégués de l'Association des Communes Suisses (ACS) ont élu six nouveaux membres au Comité lors de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée par écrit en raison de la pandémie. «Commune Suisse» a pris le pouls des nouveaux membres.

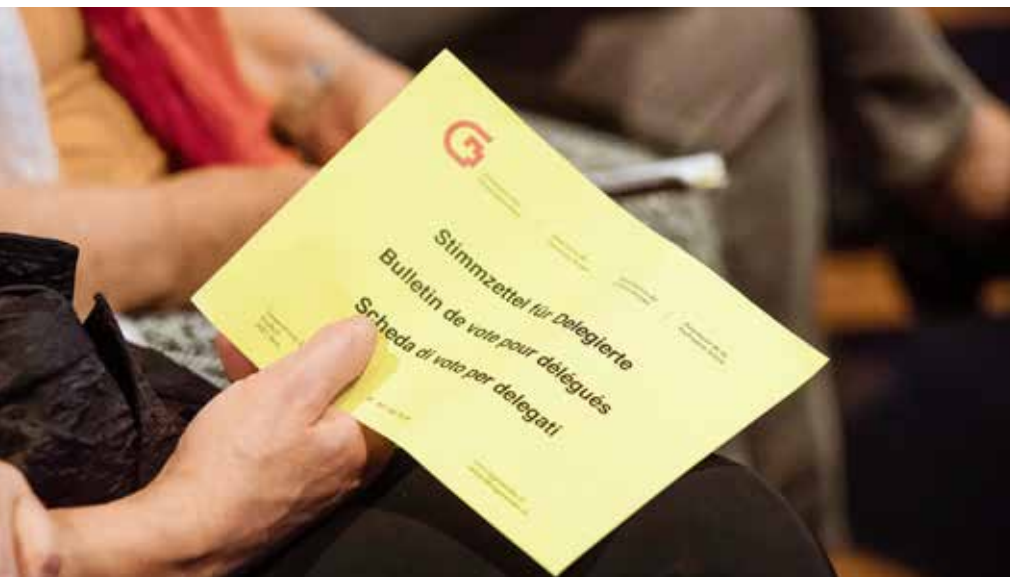


Photo classique d'une assemblée générale avant le corona: cette année cependant, l'ACS a dû tenir son Assemblée générale par une procédure écrite en raison de la pandémie.

Photo: Patrick Lüthy

Les assemblées générales de l'ACS ne sont en général pas seulement consacrées aux affaires statutaires. Elles sont aussi marquées par la présence de conseillères fédérales ou de conseillers fédéraux, par des exposés passionnants et des tables rondes animées. Les assemblées générales de l'ACS sont toutefois surtout une très bonne occasion de procéder à des échanges personnels entre représentantes et représentants des communes, entre collègues. Du fait de la pandémie de coronavirus, le Comité a décidé, sur la base de l'ordonnance sur le COVID-19 du Conseil fédéral, d'organiser l'Assemblée générale du 11 juin 2020 dans le cadre d'une procédure écrite.

Une participation record

La procédure écrite s'est déroulée sans problème, toutes les propositions du Comité ont été approuvées par l'Assemblée générale. Le taux de participation mérite d'être souligné. Il s'est élevé à 23% (361 membres sur 1573) est ainsi supérieur à celui enregistré en moyenne lors d'une assemblée générale «physique».

Un objet particulièrement important a été le renouvellement complet du Co-

mité, des membres de longue date ayant donné leur démission au terme de la législature 2016–2020. Les six syndiques et syndics suivants ont été nouvellement élus: Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD); Irène May, présidente de la commune d'Ingenbohl/Brunnen (SZ); Gérald Strub, président de la commune de Boniswil (AG); Christian Zuber, maire de Soyhières (JU); Felice Dafond, syndic de Minusio (TI); et Boris Tschirky, président de la commune de Gaiserwald (SG). Les anciens membres qui se représentaient ont également été réélus et le président, le conseiller aux Etats schaffousois Hannes Germann, a été confirmé à son poste. Le Comité de l'ACS est ainsi formé de 16 membres, comme jusqu'ici. Pour commencer, «Commune Suisse» a posé quatre questions aux nouveaux membres du Comité (voir encadré). Sur les deux pages suivantes, vous pouvez découvrir les réponses.

Modifications des statuts et nouvel organe de révision

Les délégués ont approuvé les modifications des statuts proposées et ont accepté la proposition du Comité visant à confier le mandat de révision pour l'année comptable 2020 à la firme «Schönen-

Quatre questions aux nouveaux membres du Comité de l'ACS

- 1) Comment vivez-vous les bouleversements de la crise du COVID-19 dans votre commune?
- 2) Quels sont les défis auxquels les communes suisses seront confrontées dans les dix prochaines années?
- 3) Qu'est-ce qui vous fascine dans votre travail de président/e de commune?
- 4) Quelle est la particularité de votre commune?

berger Die Treuhänder AG» de Muri près de Berne. Les délégués ont également avalisé les autres objets statutaires – procès-verbal 2019, rapport annuel 2019, comptes annuels 2019 et cotisations des membres 2021 (inchangées) – et ont accordé la décharge au Comité pour l'exercice 2019.

Joie anticipée à la perspective des échanges personnels

«La procédure écrite a parfaitement fonctionné, nous remercions toutes les personnes qui ont participé pour leur coopération et leur confiance», souligne le président de l'ACS Hannes Germann. «Dans le même temps, nous nous réjouissons déjà de pouvoir à nouveau profiter l'année prochaine des habituels échanges personnels et interactifs lors de notre Assemblée générale.» La 68^e Assemblée générale de l'ACS se tiendra en juin 2021 à Berne dans le cadre du salon Suisse Public.

Philippe Blatter

Informations:

www.tinyurl.com/ag-ac-2020



Irène May, présidente de la commune d'Ingenbohl/Brunnen (SZ)



Felice Dafond, syndic de Minusio (TI)



Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD)

1) Brunnen (commune d'Ingenbohl) est une station touristique réputée, avec une forte activité gastronomique et hôtelière. La crise a particulièrement frappé cette industrie. D'autres secteurs du commerce local, en revanche, ont même pu augmenter leur chiffre d'affaires. L'ampleur totale de la crise ne s'est pas encore pleinement déployée dans notre région. En tant que commune, nous nous attendons à une baisse des recettes fiscales et à une hausse des coûts sociaux.

2) Les tâches des communes deviennent plus complexes, et la demande de services publics de la part du public augmente également. Par conséquent, le recrutement de membres motivés du Conseil communal et de personnel administratif bien formé devient encore plus important. L'évolution démographique, la densification interne, les questions d'infrastructure et de transport ainsi que la numérisation imposent de grandes exigences aux communes à l'avenir.

3) En tant que présidente de commune, je suis fascinée par la variété des sujets que je suis autorisée à traiter à mon poste. J'apprécie également la liberté de donner forme à mon travail. Mon défi quotidien est de maîtriser l'équilibre entre les intérêts les plus divers au profit de la population. J'apprécie particulièrement le contact direct avec les gens et le travail d'équipe.

4) Notre commune a une qualité de vie unique. Elle est magnifiquement placée entre les montagnes et le lac des Quatre-Cantons, offre une grande variété d'activités de loisirs et possède une industrie locale innovante. Bien que notre commune compte plus de 9000 habitants, elle a conservé son caractère de village, avec de nombreuses associations et des coutumes vivantes.

1) Pendant les premiers jours du confinement, ça n'a pas été facile; les inquiétudes et la pression médiatique ont fortement affecté nos vies. Pas seulement le fait de devoir s'inquiéter de nos familles, de l'état de santé de nos proches et de nos activités professionnelles qui ont été brutalement interrompues, nous nous sommes intensément attelés, ne serait-ce qu'en tant que politiciens de milice, à organiser au mieux le travail de l'administration, en essayant en même temps de comprendre quels étaient les réels besoins de nos citoyens. Mais je dois aussi dire que le système suisse de sécurité sociale a vraiment aidé tout le monde de la meilleure façon possible.

2) A court et moyen terme, nous devons comprendre les conséquences du confinement, et mieux savoir quelles mesures prendre à un coût supportable. Le défi le plus important, cependant, sera la juste reconnaissance de l'autonomie et des compétences que le canton et la Confédération voudront donner aux communes. Il est essentiel d'éviter que la commune ne devienne une succursale du canton.

3) La proximité de la population. Le syndic est une figure centrale, un point de référence pour ses propres citoyens.

4) Les armoiries de ma municipalité portent l'image d'un âne portant des sacs sur son dos. Autrefois, les ânes transportaient toutes sortes de marchandises du lac à la montagne, avec peine et dévouement. Minusio est une commune lacustre avec une rive naturelle splendide et une promenade au bord du lac, l'une des plus longues, des plus belles et des plus naturelles de notre pays, entourée de montagnes. L'emblème de l'âne veut être une incitation pour nous tous dans le sens où pour réussir dans la vie, il faut travailler dur.

1) Ma commune a vécu la période de confinement de façon intense mais sereine. Nous avons mis en place un service d'aide à la population et deux hotlines qui ont été extrêmement sollicités. Aujourd'hui, le défi est la nouvelle organisation du travail, le maintien des distances et le travail à domicile. Nous avons appris à travailler autrement, il faut en tirer les enseignements et ne pas reprendre toutes les anciennes habitudes!

2) De ces trois défis dépendra l'avenir des communes en Suisse:

- l'autonomie, dans les décisions mais aussi dans la capacité financière,
- la relève du «personnel politique», notamment dans les plus petites communes,
- le maintien de prestations à la hauteur des attentes des citoyens, c'est-à-dire le professionnalisme attendu de la part des élus et des collaborateurs.

3) Je crois à la notion de service et c'est ce qui me motive le plus dans ce job: être au service de mes concitoyens pour leur offrir la meilleure vie possible à Bussigny. Un des aspects les plus fascinants du travail est d'avoir une vision de la commune à long terme et de prendre des décisions pour des réalisations qui se feront peut-être dans dix ans ou plus.

4) Bussigny est une commune de la banlieue lausannoise en pleine croissance. Nous prévoyons une augmentation de la population de 30% dans les cinq à dix années à venir. Les défis sont nombreux en termes d'équipement et de mobilité, mais ce qui préoccupe le plus la municipalité est le maintien d'une vie sociale, d'un «vivre ensemble» et l'intégration de la nouvelle population. La crise sanitaire a montré combien cela est important.

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ



Gérald Strub, président de la commune de Boniswil (AG)



Boris Tschirky, président de la commune de Gaiserwald (SG)



Christian Zuber, maire de Soyhières (JU)

1) La vague de coronavirus nous a tous confrontés à de grands défis. Dans une telle situation, il est important que nous, en tant que commune, soutenions les gens de la meilleure façon possible. Il est très rassurant pour moi de voir que les habitants de Boniswil et ceux d'Argovie se sont activement soutenus les uns les autres. Les effets nous occuperont dans les années à venir. Mais ceux qui me côtoient connaissent aussi mon leitmotiv: «Ça va aller!»

2) A partir de cette année, plus de la moitié des employés sont des «enfants du numérique». Cela posera aux communes de nouveaux défis. D'une part, les communes sont confrontées au défi de fournir des services, qui sont de plus en plus demandés dans le domaine du numérique. D'autre part, les baby-boomers quitteront le service communal dans les années à venir. Nous devons réussir à lier les connaissances accumulées au cours des dernières décennies et à les mettre à la disposition de la relève.

3) Au cours des 15 dernières années, nous avons pratiquement reconstruit Boniswil. Le déménagement de la Seetalbahn, le réaménagement des rues, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, la révision des règlements de construction et d'utilisation et les nombreux plans d'aménagement n'en sont qu'une partie. J'aime la grande variété de sujets et la possibilité de façonner l'avenir avec la grande équipe du conseil et de l'administration communales.

4) Boniswil est située à l'extrémité nord du lac de Hallwil. Nous sommes réputés pour nos réserves naturelles. Le Boniswiler Ried est un marais d'importance nationale. Nous combinons des bâtiments du début du siècle avec des immeubles d'habitation modernes, qui ont été intégrés dans notre village grâce à un développement de l'habitat agréable.

1) La crise du coronavirus n'a pas ébranlé «seulement» la commune de Gaiserwald, mais le monde entier. Dans ce contexte, les mesures de la Confédération ont également été bien accueillies par la population de Gaiserwald. Conformément aux mesures d'hygiène indispensables, l'administration communale avait garanti les heures d'ouverture régulières des guichets depuis le confinement, décision appréciée par la population.

2) L'évolution des technologies de la communication accélérera et façonnera les processus à tous les niveaux de l'Etat. Le facteur constant ici est que de nouveaux canaux de transfert d'informations continueront à émerger, et pratiquement aucun ne disparaîtra. Cela représente un défi majeur constant dans le traitement des domaines d'activité respectifs sous l'aspect d'un portail communal électronique convivial.

3) La fonction de président de commune couvre un large éventail d'activités et est très variée et diversifiée. Elle requiert un degré élevé de flexibilité et de compétences en matière de communication. Ce poste implique en outre la possibilité d'établir des contacts avec les groupes et les couches les plus diverses de la population et de représenter la commune lors de divers événements. Je me sens très à l'aise au sein de la population.

4) Gaiserwald, formée par les trois villages d'Abtwil, de St. Josef et d'Engelburg, et mentionnée pour la première fois dans un document datant 1282, se caractérise par une grande variété d'associations, dans lesquelles le sentiment d'appartenance est toujours cultivé de manière ciblée, par une excellente offre éducative, un commerce innovant et un régime fiscal attractif. C'est l'une des raisons pour lesquelles les trois villages sont des lieux de vie populaires dans l'agglomération de Saint-Gall.

1) Nous avons reçu beaucoup d'informations peu inquiétantes dans un premier temps, puis une montée en puissance très progressive des alertes. Nous avons appliqué rapidement toutes les directives cantonales et informations régulières à la population, plate-forme de solidarité pour aider les personnes à risques, etc. Je prends note des nouvelles directives, j'informe mon conseil et ensemble nous gérons cette pandémie.

2) La mission premier c'est d'assurer la préservation de la qualité de vie de ses habitants d'aujourd'hui et de ceux de demain. La distribution de l'eau entre nos villages, cet or blanc qui va se raréfier encore avec le changement climatique. Notre système de milice qui atteint ses limites, la protection de l'environnement et des ressources. Favoriser la biodiversité et gérer la démographie qui s'accélère.

3) La gestion des grands dossiers communaux qui contribuent à améliorer la qualité de vie de notre population. Evaluer des synergies entre les communes proches, lancer le débat, créer des centres de compétences efficaces au sein de nos administrations. Etudier ce fil rouge qui permet de définir ce que nous souhaitons faire évoluer et changer dans le futur. Rencontrer la population et nos aînés.

4) Notre commune est formée du village proprement dit et du hameau des Riedes-Dessus 6 à 3 kilomètres en aval sur la rive droite de la Birse. Ce sont deux bourgades indépendantes qui gèrent les forêts et les fermes. Soyhières est limitrophe de quatre communes jurassiennes, de Liesberg et Roggenburg dans le Lauffonais (BL) mais aussi de Petit-Lucelle, commune soleuroise. Et 20% des habitants parlent le Schwizerdütsch.

Une démarche coordonnée avec les cantons est nécessaire

L'ACS approuve que la loi COVID-19 contienne majoritairement des dispositions facultatives et que le Conseil fédéral ne puisse faire usage de ses pouvoirs que dans la mesure où cela est nécessaire pour maîtriser effectivement l'épidémie.

Avec la «loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)», les conditions sont créées pour que le Conseil fédéral puisse poursuivre les mesures déjà prévues dans les ordonnances dès lors qu'elles continuent à être nécessaires pour surmonter l'épidémie de COVID-19. L'ACS soutient la nouvelle loi COVID-19. Elle approuve que le projet de loi contienne majoritairement des dispositions facultatives et que le Conseil fédéral ne puisse faire usage de ses pouvoirs que dans la mesure et aussi longtemps que cela est nécessaire pour maîtriser

effectivement l'épidémie. S'il devait s'avérer qu'une disposition de l'ordonnance n'est matériellement plus nécessaire et justifiée, la possibilité existe de l'abolir avant même l'expiration de la durée de validité.

Communication claire

Pour surmonter efficacement la crise et empêcher l'apparition d'une deuxième vague, une démarche coordonnée avec les cantons ainsi qu'une communication et des directives claires à l'égard des communes dans les différents cantons sont décisives. Les cantons qui enregistrent une hausse des cas doivent

avoir la possibilité de faire front à des flambées locales à l'aide de mesures appropriées, le cas échéant de les surmonter en accord avec d'autres cantons. L'évolution de la pandémie va indiquer où les cantons doivent être actifs et où des solutions au niveau national sont nécessaires. Le port du masque obligatoire dans les transports publics introduit le 6 juillet 2020 est un bon exemple pour une réglementation nécessaire et judicieuse au niveau suisse. *réd*

Prise de position (en allemand):

www.tinyurl.com/sn-covid-19-gesetz

Serafe: interpellation déposée

La société Serafe SA, chargée par la Confédération de percevoir les redevances de télévision et de radio, n'a cessé de s'attirer une publicité négative dès l'envoi de sa première facture. Ce qui est frappant, à cet égard, c'est que Serafe est manifestement passée maître dans l'art de faire endosser aux autres la responsabilité de ses échecs et de son impuissance, notamment très souvent aux communes. L'ACS a désormais décidé d'intervenir. Hannes Germann, Conseiller aux Etats et président de l'ACS, a déposé une interpellation afin de demander notamment comment le Conseil fédéral fait en sorte «que les surcoûts imprévisibles engendrés par la perception des redevances de radio-télévision, qui sont aujourd'hui à la charge exclusive des cantons, des communes et des villes, fassent l'objet d'indemnités adéquates». *pb*

Interpellation:

www.tinyurl.com/interpellation-serafe-FR

Renforcer le système de milice

La conseillère nationale Priska Seiler Graf, membre du Comité de l'ACS, a déposé lors de la session d'été un postulat visant à renforcer le système de milice. Le Conseil fédéral est chargé de vérifier, avec la Conférence suisse des hautes écoles ou les hautes écoles et l'ACS, comment les membres d'un exécutif communal peuvent faire prendre en considération les compétences qu'ils acquièrent lors de leur mandat dans les formations initiale et continue du domaine des hautes écoles (CAS, DAS, MAS p. ex. dans le domaine Public Administration; MBA, EMBA). Le postulat est l'une des mesures que l'ACS a prises pour renforcer le système de milice en guise de clôture de son «Année du travail de milice». Le certificat «Gestion communale», que l'ACS attribue avec l'Association suisse des cadres, a déjà été mis en œuvre. *pb*

Postulat:

www.tinyurl.com/postulat-milizamt-FR

Soutien des transports publics

L'ACS a pris position sur la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19. Elle limite son évaluation au trafic local et donc à la participation forfaitaire unique du Confédération aux déficits subis par les entreprises de transports en trafic local durant l'année 2020 afin de soulager les cantons et les communes. L'ACS salue cette participation sous la forme d'un forfait unique, fixé à 100 millions de francs, et versé à fonds perdus plutôt que sous forme de prêt. L'ACS émet toutefois une réserve sur la somme fixée qui se base uniquement sur des estimations et qui devrait, en cas de poursuite de la baisse de la demande due notamment à une recrudescence du nombre de cas (deuxième vague), être réévaluée en fonction des besoins concrets vraisemblablement estimables à partir du 31 mai 2021. *réd*

Prise de position:

www.tinyurl.com/loi-covid-19-tp